

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 11 avril 2014 à 20 h 30

Tous les membres présents, excepté MR Philippe CATTET

Absent : Excusé avec procuration :
 Non excusé : MR Philippe CATTET

Secrétaire de réunion : Frédéric GUILLAME

Le quorum étant atteint, le maire ouvre la séance à 20 heures 30

1) **Approbation du compte-rendu du 29 mars 2014**

Approbation par l'ensemble des voix représentées.

2) **Indemnités du maire et des adjoints**

Le nombre d'adjoints fait l'objet d'un plafond en fonction de l'importance démographique de la commune (30 % maximum de l'effectif du conseil municipal, arrondi à l'entier inférieur). Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 3 adjoints : nombre que le maire a retenu pour s'entourer pendant 6 ans

D'un commun accord avec les 3 personnes concernées, la rémunération des adjoints ne dépassera pas celle qui était accordée aux 2 adjoints du précédent conseil, à savoir :

	Mandat précédent		Mandat actuel	
	brut	net	brut	net
Pour 1 adjoint	250,90 €	224,45 €	167,26 €	149,63 €
Pour 2 adjoints	501,79 €	448,90 €		
Pour 3 adjoints			501,79 €	448,90 €

Le Maire informe qu'il réduit également sa rémunération de 4%, soit :

	Mandat précédent		Mandat actuel	
	brut	net	brut	net
Le Maire	646,25 €	578,14 €	620,40 €	555,01 €

NB : Les montants des indemnités sont calculés en pourcentage, à partir de l'indice brut 1015. Cet indice est de 3 801,47 € depuis le 01/07/2010

	Maire		Adjoint	
	Commune de moins de 500 habitants	17% de 3 801,47€	646,25	6,60% de 3 801,47 €

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 11 avril 2014 à 20 h 30

3) Nomination des délégués

Délégation à la signature en cas d'absence du maire

Les 3 adjoints :

- Frédéric GUILLAME
- Aurore SCHMITT
- Louis BELOT

Délégués à la Communauté de commune du Pays d'Ornans (CCPO)

- Titulaire : Christine GUILLAME
- Suppléants : Frédéric GUILLAME

Délégués au Syndicat intercommunal de la Barèche

- Titulaire : Christine GUILLAME
Frédéric GUILLAME
Louis BELOT
- Suppléants : Aurore SCHMITT
Bruno LOMBARDOT
Gilles BELOT

Délégués au Syndicat intercommunal des eaux de la Haute Loue

- Titulaire : Christine GUILLAME
Louis BELOT
- Suppléants : Dominique CUENOT
Patrick JUIF

4) Commissions communales : voir tableau ci-joint

5) Permanence de la Mairie

Nouveauté :

Permanence le samedi matin de 11 h à midi
assurée soit par le Maire ou par un Adjoint

ATTENTION Modification :

Mardi et Jeudi de 16h à 18 h

6) Informations diverses

Nettoyage du village le 10 mai 2014 : rendez-vous à 8 h 30 devant la mairie

PLUS RIEN N'ETANT A L'ORDRE DU JOUR, LA SEANCE EST LEVEE A 22 H 30